Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse Herausgeber: La Croix-Rouge suisse

Band: 61 (1952)

Heft: 3

Artikel: Henry Dunant et la Croix-Rouge suisse

Autor: Droin, Denys

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-555832

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

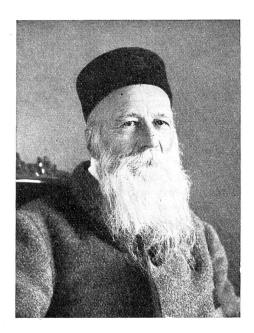
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 26.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

8 MAI

anniversaire de la Croix-Rouge



HENRY DUNANT ET LA CROIX-ROUGE SUISSE

Lettres inédites au colonel Mürset

Présentées par DENYS DROIN

En 1894, le major (plus tard colonel) Alfred Mürset, adjudant du médecin en chef de l'armée et secrétaire du Comité de la Croix-Rouge suisse, assurait la publication du bulletin mensuel «Das Rote Kreuz». Fervent animateur du «Samariterbund», il entreprit, pour stimuler le zèle des membres de la Croix-Rouge, de rédiger une série d'articles sur les origines de l'œuvre.

Dans cette intention, il eut l'idée de s'adresser à Henry Dunant lui-même, alors retiré à l'hôpital d'Heiden.

De sa retraite appenzelloise, l'auteur du «Souvenir de Solférino» suivait avec un intérêt passionné le développement de l'institution dont il avait été le promoteur. Vivant dans le souvenir des glorieuses années où il arpentait l'Europe pour faire valoir son idée, le vieillard, doué d'une excellente mémoire, ne perdait jamais une occasion de rectifier les erreurs qu'il relevait dans les publications consacrées à l'histoire de la Croix-Rouge et notamment aux événements auxquels il avait été personnellement mêlé.

Dunant se montra donc particulièrement heureux de la demande de Mürset et il s'empressa de lui fournir toute la documentation nécessaire, complétant l'envoi des textes dont il disposait par des explications et des commentaires de sa main.

C'est ainsi que pendant près de deux ans une correspondance suivie s'établit entre Berne et Heiden. Les lettres du D' Mürset figurent probablement dans la masse des archives Henry Dunant déposées à la Bibliothèque publique et universitaire de Genève et les articles qui font l'objet de cet échange épistolaire pourraient être facilement retrouvés dans la collection du bulletin de la Croix-Rouge suisse.

Cependant ces lettres d'Henry Dunant étaient demeurées jusqu'ici inconnues; elles ont été récemment remises à la Bibliothèque de Genève par la famille du colonel médecin Mürset, qui les avait précieusement conservées.

En exprimant à Madame Anna Mürset la reconnaissance de la Bibliothèque, M. Bernard Gagnebin, conservateur des manuscrits, n'a pas manqué de souligner que le don de ces documents était très justement apprécié par les

NOTRE COLLECTE DE MAI

Le mois de mai est le mois de la Croix-Rouge. C'est celui où la Croix-Rouge suisse — votre Croix-Rouge s'adresse à tous les habitants des Cantons et sollicite leur appui.

Nous faisons ici un appel particulièrement pressant à nos lecteurs pour qu'ils prennent à cœur de nous aider et de faire mieux entendre et comprendre autour d'eux les raisons impérieuses de la collecte de mai.

Pour faire vivre et pour développer dans l'intérêt commun ses œuvres, la Croix-Rouge suisse a besoin du concours de chacun.

Chaque an les services de notre Croix-Rouge nationale prennent plus d'importance. Chaque an des tâches nouvelles leur incombent. Elle ne travaille pas pour elle, mais pour vous et pour le pays tout entier.

Services de transfusion sanguine, de secours en cas de catastrophe, secours sanitaires volontaires, cours de formation ou de perfectionnement, écoles d'infirmières ont besoin du pays comme le pays a besoin d'eux.

Répondez, faites répondre à l'envoi des chèques postaux qui viendront vous le rappeler au courant de mai.

Achetez, faites acheter, les 16 et 17 mai, la pochette de savon, le chocolat ou l'insigne que votre Croix-Rouge fera vendre en Suisse.

Selon l'appel du général Guisan: «Aidez la Croix-Rouge suisse à réaliser son œuvre de solidarité et d'entraide qui honore notre pays!»

archives genevoises qui en devenaient déposi-

La lecture de ces lettres n'apporte à l'historien d'Henry Dunant aucune révélation sensationnelle. Les faits et les idées qui y sont contenus sont presque tous connus. Elles offrent cependant un intérêt évident, car elles permettent dans leur ensemble de se représenter l'idée qu'à cette époque — trente ans après la fondation de la Croix-Rouge — Henry Dunant se faisait de l'œuvre dont il avait eu la vision prophétique sur le champ de bataille de Solférino.

L'attitude que Dunant s'impose à l'égard de son passé commande le respect. La fierté de l'homme oublié et déchu qui se souvient, avec un juste orgueil, de ce qu'il lui a été donné d'apporter à l'humanité domine l'amertume qu'il pourrait ressentir:

«Je me suis laissé entraîner par le courant de ma plume, en me reportant à une époque déjà bien ancienne, et à des temps heureux; et le plaisir que j'ai eu à tracer rapidement ces quelques pages d'histoire me fait apercevoir en même temps, que les paroles suivantes de Dante ne sont pas toujours bien vraies:

> Nessun maggior dolore Che ricordarsi del tempo felice Nella miseria...»

(L. du 6 août 1894.)

S'il s'obstine à rectifier les erreurs et les malentendus des chroniqueurs, c'est moins pour revendiquer le mérite qui lui revient que pour rendre hommage à la vérité. Dans ce sens, il entend que justice soit rendue aussi bien à ses ennemis qu'à ses amis.

La complexité paradoxale, mais si profondément humaine, de ce caractère, sa grandeur et ses faiblesses, son objectivité et sa candeur apparaissent constamment à la lecture de ces lettres.

Certains thèmes qui le préoccupent particulièrement reviennent à plusieurs reprises dans ces lignes régulières, tracées d'une haute écriture ferme et bien liée. C'est, entre autres, l'affirmation du double aspect de l'œuvre de la Croix-Rouge qui ressort très nettement dans la lettre du 9 septembre 1895 et dans la note qui lui est annexée:

«Dès l'origine, l'œuvre est double: Il y a la «Croix-Rouge» qu'on appelait «l'Œuvre des Blessés», puis il y a la «Convention diplomatique de Genève». Vous savez que je suis le promoteur des deux choses... ... ayant eu l'idée des Comités permanents, à la fois nationaux au point de vue patriotique, et internationaux dans leur action d'humanité bienfaisante. — Je suis bien le premier à cet égard, et c'est là ce qui constitue l'œuvre de la Croix-Rouge. Il en est de même pour le drapeau uniforme international, dont seul j'ai eu l'idée... Pour cette première partie de l'œuvre double, c'est le général Dufour et la Société genevoise d'utilité

publique qui m'ont aidé... Quand à la deuxième partie de l'œuvre, celle de la neutralisation, le Comité de Genève ne voulait pas en entendre parler; mais Napoléon III et le général de Roon, à Berlin, y furent sympathiques. Cette idée m'est venue sur le champ de bataille de Solférino (comme celle des Comités permanents et des Samaritains volontaires), mais, alors, je l'avoue, elle était encore vague dans mon esprit... De tous temps on a pris soin des blessés de la guerre (plus ou moins bien) sous ce rapport, certes je n'ai rien inventé; mais personne avant moi - à ma connaissance — n'avait émis l'idée d'une entente d'humanité permanente et universelle des peuples, provenant à la fois de l'initiative individuelle volontaire, quoique sous la direction de la haute autorité militaire et sanctionnée d'avance par un principe consacré, avec un drapeau international de la charité humaine.» (1)

Henry Dunant rappelle que dans le «Souvenir de Solférino», il a formulé le vœu de ce que nous appelons aujourd'hui la «Croix-Rouge de la paix» et qui consistait à créer

«...des Comités et des Volontaires toujours prêts, en temps de paix, à venir en aide dans toutes les calamités publiques, épidémies, fléaux, catastrophes, etc...»

Dans cet esprit de l'activité du temps de paix, il se félicite (L. du 3 juin 1894) de constater

«... l'augmentation des relations directes entre Comités Européens, car ces rapports pendant la paix entre Comités de divers pays sont l'une des choses les plus importantes pour la bonne réussite en temps de guerre; cela, en outre, diminue les préjugés et les préventions de peuple à peuple, excite une saine émulation entre eux et fait que les bonnes idées des uns sont communiquées aux autres et réciproquement.»

Plus loin (L. du 4 novembre 1894) Dunant rectifie certaines erreurs de dates et de personnes relatives à la fondation de l'organisation française de la Croix-Rouge, fondation à laquelle il a pris personnellement une part active, se trouvant à Paris en 1864 et 1865.

Il précise ailleurs dans quelle mesure l'Œuvre de la Croix-Rouge peut participer aux divers mouvements tendant à l'instauration d'une paix universelle. Dans sa lettre du 26 mai 1899, il rappelle qu'il a soumis à plusieurs des délégués à la future Conférence de La Haye l'idée d'une «Commission diplomatique de Médiation» considérant que cela serait plus heureux qu'un «Tribunal arbitral». Il ajoute son opinion personnelle un peu désabusée:

«Je ne crois pas à la possibilité d'une entente au sujet du Désarmement même partiel à moins que l'on y mette beaucoup de bonne volonté.»

(à suivre)

⁽¹⁾ C'est Dunant qui souligne.